

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 février 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DLH 26 - Signature d'un avenant financier au marché de travaux de remise en état et de mise aux normes de l'immeuble communal, 20/22 rue Geoffroy l'Asnier (4e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 10 relatif à l'allotissement, l'article 20 relatif aux avenants et l'article 33 relatif aux appels d'offre ;

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 10 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet l'autorisation de signer un avenant financier au marché de travaux n°07/65005, de remise en état et de mise aux normes de l'immeuble communal situé 20/22 rue Geoffroy l'Asnier (4^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant financier ci-joint, relatif au marché de travaux n°07/65005, de remise en état et de mise aux normes de l'immeuble communal situé 20/22 rue Geoffroy l'Asnier (4^e).